

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Claudine Giroux

<https://www.cadre21.org/membres/913e035f14e5caf1ecae1146>

Date d'obtention : 2024-05-16 20:55:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement

2. Évaluer l'incident

3. Vérifier l'information et confisquer les appareils numérique susceptibles d'avoir du contenu de pornographie juvénile. (Agir rapidement tout en rassurant la victime.)

S'il s'agit d'un acte qui semble impulsif, je rencontre l'investigateur pour remplir la grille avec lui et connaître sa version des faits, confisquer son appareil, pour stopper la propagation, et par la suite contacter le service de police affilié avec mon établissement. Après être venu chercher les grilles et appareils confisqués, les policiers prendront en charge la suite des événements.

Si après les 3 premières étapes, j'estime qu'il s'agirait d'un acte malveillant et non impulsif, je communique immédiatement avec les policiers. Je ne complète pas la grille avec l'investigateur, mais je le rencontre, l'informe des démarches et je confisque l'appareil numérique de celui-ci, que je remet au policier avec les autres grilles, etc.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut commencer la trousse Sexto par la première personne qui se dit inquiet l'auteur du signalement, élève, qui vient nous parler, en suite à la victime.

Par la suite, rencontrer chacun des élèves impliqués dans la situation, afin de vérifier les faits, ou les corroborer, terminer par l'instigateur. De toujours confisquer chacun des appareils des jeunes rencontrés, un après l'autre.

Que l'incident doit être une préoccupation pour un de nos élèves, afin de pouvoir ouvrir le protocole de la trousse Sexto.

Que malgré qu'un élève ait déjà reçu/fait la trousse sexto et qu'il semble que ce soit une récidive, j'entame tout de même la trousse, car il peut s'agir d'une situation impulsive, et c'est avec la trousse/les grilles/et étapes que je pourrai diriger mon intervention.

Toujours intervenir dans la bienveillance, car un jeune peut omettre des détails ou une situation par peur ou honte, et que si l'intervention est faite de façon respectueuse, il ou elle pourra se permettre de revenir et se confier pour une autre situation...

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La 3e étape. Celle de vérifier l'information.

Que la jeune victime ait assez confiance pour me nommer, s'il y a d'autres jeunes impliqués.

J'aimerais qu'ils aient tous assez confiance pour me raconter la vérité. Que j'ai réussi à installer un climat sécurisant et bienveillant pour que cela soit possible. Et que tous les impliqués comprennent bien l'importance de rétablir la vie privée de la dite victime. Et de m'assurer que l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués soient respectées.

Pour moi, c'est cette étape qui me semble la plus délicate.